

ARRÊTÉ n°G2024_006

Arrêté fixant la liste des candidats admis à concourir aux concours externe, interne et de troisième voie d'Éducateur des activités physiques et sportives principal de deuxième classe organisés par le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord pour les Centres De Gestion des Hauts-de-France (Aisne, Oise et Somme) - Session 2024

Le Président du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, Livre III, Titre II, et notamment les articles L.325-1 à L.325-22, L.325-26 à L.325-31, L.452-35 et L.452-38,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 modifiée relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

Vu l'ordonnance n° 2021-1674 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 81-317 du 7 avril 1981 modifié fixant les conditions dans certains pères et mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'Etat et à la fonction publique hospitalière par voie électronique,

Vu le décret n°2002-872 du 3 mai 2002 relatif au troisième concours de recrutement pour certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 modifié relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Française,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu le décret n° 2011-789 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique d'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n°2015-1385 du 29 octobre 2015 relatif à la durée de la formation d'intégration dans certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

Vu le Code du Sport, Titre II, Chapitre I, disposant en son article L. 221-3 que les sportifs et arbitres et juges de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics, sans remplir les conditions de diplômes,

Vu l'arrêté du 19 juin 2007 modifié fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 4 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la « Base concours »,

Vu la convention générale de mutualisation des coûts et des examens transférés du Centre National de la Fonction Publique Territoriale vers les centres de gestion,

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des centres de gestion de la fonction publique territoriale des Hauts-de-France en date du 13 juin 2022,

Considérant le recensement de postes effectués par le Centre De Gestion du Nord, auprès des collectivités territoriales de son ressort géographique y compris des collectivités non affiliées et adhérentes,

Considérant que ce concours est organisé pour les Centre De Gestion de l'Aisne, de l'Oise, et de la Somme par le Centre De Gestion du Nord,

Vu l'arrêté d'ouverture n°G2023_30 en date du 6 avril 2023,

ARRÊTE

Article 1: La liste des candidats admis à se présenter aux concours d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives principal de 2ème classe, organisé au titre de l'année 2024, est fixée à la liste ci-jointe en annexe 1.

Leur admission à se présenter aux épreuves repose sur :

- l'exactitude des renseignements demandés au dossier et qu'ils ont fournis;
- la transmission de l'ensemble des pièces demandées au dossier et qu'ils ont jointes et signées.

Article 2: La liste des candidats convoqués sous réserve aux concours d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives principal de 2ème classe, organisé au titre de l'année 2024, est fixée à la liste ci-jointe en annexe 2.

Par conséquent, l'admission à concourir des candidats au dit examen n'ayant pas remis un dossier d'inscription complet, est acceptée sous réserve de la production des pièces obligatoires manquantes à leur dossier. Ce dossier peut être complété jusqu'au jour de la première épreuve.

La participation aux dits concours sera refusée à tout candidat n'ayant pas été en mesure de compléter son dossier d'inscription.

Les candidats qui justifieraient de pièces ne permettant pas à l'autorité organisatrice de vérifier qu'ils remplissent bien les conditions requises pour se présenter, seront rejetés, même après avoir passé les épreuves, et radiés de la liste des candidats admis à se présenter, ce qui fera l'objet d'un arrêté modificatif.

Article 3 : L'ampliation du présent arrêté, qui sera affichée dans les locaux du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord, sera transmise à Monsieur le Préfet du Département du Nord ainsi qu'au Centre De Gestion de la fonction publique territoriale de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme.

Fait à Lille
Le Président,

Maire de MOUVAUX

LE PRESIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Envoyé en préfecture le 10/01/2024

Reçu en préfecture le 10/01/2024

Publié le

ID : 059-285900023-20240108-G2024_006-AR



- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR
(PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE)**Concours d'Edicateur des A.P.S. principal de 2ème classe**
INTERNE
Session 2024 - ANNEXE 1

NUM	NOM
197618	MONSIEUR ABDELLI NÉ ABDELLI Yannis
197564	MONSIEUR ACHAMMAMI Salim
197841	MONSIEUR AVETAND NÉ AVETAND Nicolas
197706	MONSIEUR BAILLIEUX NÉ BAILLIEUX Kevin
197608	MONSIEUR BARRE William
197567	MONSIEUR BELHADI Rachid
197787	MADAME BERNARD NÉE BERNARD Sandrine
197711	MONSIEUR BERTHELEAU NÉ BERTHELEAU Gael
197765	MONSIEUR BLOT Alex
197545	MONSIEUR BOURDON NÉ BOURDON Sébastien Bernard Michel
197566	MONSIEUR CALCOEN NÉ CALCOEN Nicolas
197489	MADAME CALLENAERE NÉE CALLENAERE Chloé
197729	MONSIEUR CHARLET Thomas Christian
197946	MONSIEUR CHORIN Yohann Jean Roger
197808	MONSIEUR DEBLANGY NÉ DEBLANGY Sébastien Serge Georges

197660	MONSIEUR DEBRUYNE NÉ DEBRUYNE Matthieu
197767	MONSIEUR DEHANDSCHOEWERCKER NÉ DEHANDSCHOEWERCKER Axel
197441	MADAME DELCROIX NÉE CHORON Pauline Nicole Rolande
197750	MADAME DEMAILLY NÉE DEMAILLY Aurélie
197710	MONSIEUR DUFOSSÉ Gregory
197413	MADAME FICHAUX Melanie
197944	MADAME FOULON NÉE FOULON Adeline
197772	MADAME FRYDER Marielle Annick
197850	MADAME GALLAND NÉE GALLAND Manon
197583	MONSIEUR GERARD NÉ GERARD Rémy
197822	MONSIEUR GORNY NÉ GORNY David
197678	MONSIEUR GUIGUIN Cédric René Albert
197550	MADAME HENNION NÉE WASSELIN Amandine Rose Charline
197786	MADAME LEBRUN NÉE LEBRUN Caroline
197943	MADAME LEGONIN Pauline
197555	MADAME LEROOY Charlotte
197449	MONSIEUR LEYS NÉ LEYS Hugues
197864	MONSIEUR LOUIS Maxime
197526	MONSIEUR MARTEL NÉ MARTEL Kevin
197721	MONSIEUR MASSET NÉ MASSET Cyril Dominique Jean Michel

197626	MONSIEUR MASSIN Guillaume
197682	MONSIEUR MEZDOUR Samy
197704	MONSIEUR MORIAMEZ NÉ MORIAMEZ Christophe
197505	MONSIEUR N'GATTE NÉ N'GATTE Gueleyma
197947	MONSIEUR PARIS NÉ PARIS Aurélien Gérard Henri
197516	MONSIEUR PHILIPPEAU Hugues
197683	MADAME PIAT NÉE PIAT Celine
197556	MADAME PITON NÉE PITON Laura
197588	MONSIEUR PLANQUE NÉ PLANQUE Florent
197797	MONSIEUR PRIEZ NÉ PRIEZ Julien Lucien Daniel
197573	MONSIEUR PRPIC Martin
197488	MADAME RATHÉ NÉE RATHÉ Caroline
197613	MADAME RIMETZ NÉE RIMETZ Lydie
197939	MONSIEUR ROZIERES NÉ ROZIERES Rémi Claude Frédéric
197768	MADAME STROIWONS Anne-Sophie
197495	MONSIEUR TOMSIN NÉ TOMSIN Romain Paul Michel
197776	MADAME VANDERHAEGHE NÉE VANDERHAEGHE Frédérique
197563	MONSIEUR VARGA Tibor
Nombre de candidats : 53	

LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR
(PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE)**Concours d'Edicateur des A.P.S. principal de 2ème classe**
EXTERNE
Session 2024 - ANNEXE 1

NUM	NOM
197709	MONSIEUR BEAUVAL NÉ BEAUVAL Romain
197476	MONSIEUR BOULET Armand
197639	MONSIEUR CATRY NÉ CATRY Florent
197853	MONSIEUR CREPIEUX Lilian
197702	MONSIEUR D'HUBERT NÉ D'HUBERT Vincent
197521	MONSIEUR DECHEF NÉ DECHEF Florian
197763	MADAME DECLETY NÉE DECLETY Mélinda
197616	MONSIEUR DELOURME Benjamin
197464	MONSIEUR DEMEY NÉ DEMEY Lucas
197409	MONSIEUR DEPAUW NÉ DEPAUW Thomas
197712	MONSIEUR DERAED NÉ DERAED Corentin Alexandre
197762	MONSIEUR DESMARETZ Florian
197617	MONSIEUR DUFOUR NÉ DUFOUR Gauthier
197479	MADAME FAQUIN Marianne
197672	MONSIEUR FASQUELLE NÉ FASQUELLE Corentin

197703	MONSIEUR FLAHAUT NÉ FLAHAUT Maxence
197530	MADAME FLORCZYK Margot
197457	MONSIEUR GALLET Mathieu
197748	MONSIEUR GUINCHARD NÉ GUINCHARD Lucas
197406	MADAME GUYOT NÉE GUYOT Justine Pauline Sabine
197411	MONSIEUR HOURLON NÉ HOURLON Luca
197575	MADAME ILOUDJE Leila Elise
197525	MADAME JOUAN NÉE JOUAN Emma
197861	MONSIEUR LANTOINE Mickael
197796	MONSIEUR LIZZI Flavio
197812	MADAME LORENZON NÉE LORENZON Justine
197496	MONSIEUR LOUCHIE NÉ LOUCHIE Tony Jean-Paul Emile
197458	MONSIEUR MOPTY NÉ MOPTY Grégoire Marc Eric
197739	MADAME PESIN Justine
197580	MONSIEUR RAIMBAUD Thomas
197663	MADAME REAL Karine
197524	MADAME RICQUE NÉE RICQUE Amandine
197443	MONSIEUR ROSSIGNOL NÉ ROSSIGNOL Jérôme
197586	MONSIEUR SAINT-MAXIN NÉ SAINT-MAXIN Nicolas
197749	MONSIEUR TAMBOUR Hugo

197774	MONSIEUR VIGREUX Jerome Jacques	Envoyé en préfecture le 10/01/2024 Reçu en préfecture le 10/01/2024 Publié le ID : 059-285900023-20240108-G2024_006-AR
Nombre de candidats : 36		



LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR
(PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE)

Concours d'Educateur des A.P.S. principal de 2ème classe
TROISIEME CONCOURS
Session 2024 - ANNEXE 1

NUM	NOM
197833	MONSIEUR ABGRALL NÉ ABGRALL Samuel Pascal
197826	MONSIEUR BOULANGER Anthony
197949	MONSIEUR BOUZIDI Rachid
197447	MONSIEUR CARPENTIER Antoine
197781	MONSIEUR LEPAN Mickael
197412	MADAME LUST NÉE LUST Marie
197429	MADAME MANNER NÉE MANNER Aurélie
197815	MADAME VERCRUYSSSE Amelie
Nombre de candidats : 8	

LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR
(PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE)**Concours d'Edicateur des A.P.S. principal de 2ème classe**
INTERNE
Session 2024 - ANNEXE 2

NUM	NOM
197915	MONSIEUR AKLIL NÉ AKLIL Fatah *
197909	MADAME BOURDON NÉE BOURDON Marie Hélène Jocelyne *
197868	MONSIEUR BOUZIDI Rachid *
197707	MADAME CORNU NÉE CORNU Pauline *
197901	MADAME DARGIER NÉE CIBULSKAS Danicele *
197408	MONSIEUR DUTILLEUL Jérôme *
197595	MADAME DUVIVIER Alizée Ninon *
197903	MADAME GHESQUIERE NÉE DUHAUT Alix *
197622	MONSIEUR GIACOMINO NÉ GIACOMINO Eric *
197577	MONSIEUR GUERVILLE NÉ GUERVILLE Yann *
197587	MONSIEUR HIRBEK NÉ HIRBEK Sandor *
197795	MONSIEUR JUNG NÉ JUNG Pierre *
197862	MONSIEUR LANTOINE Mickael *
197825	MADAME LEBEGUE Hélène *
197407	MONSIEUR MALET NÉ MALET Benoît *

197742	MONSIEUR MAUBERT Jonathan *
197708	MONSIEUR ROGEZ NÉ ROGEZ Clément *
197642	MONSIEUR SEILLER NÉ SEILLER Lucas Pierre Olivier *
197744	MONSIEUR SIDHOUM NÉ SIDHOUM Walid *
197542	MONSIEUR VAN BOGHOUTE NÉ VAN BOGHOUTE Matthieu *
197428	MONSIEUR VANHILLE NÉ VANHILLE Jérôme *
197705	MONSIEUR VASSE NÉ VASSE Rémi *
Nombre de candidats : 22	

* SOUS RESERVE DE PRESENTATION DES PIECES OBLIGATOIRES LE PREMIER JOUR DU CONCOURS

LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURS
(PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE)**Concours d'Edicateur des A.P.S. principal de 2ème classe**
EXTERNE
Session 2024 - ANNEXE 2

NUM	NOM
197914	MONSIEUR AKLIL NÉ AKLIL Fatah *
197778	MONSIEUR AMORIM NÉ AMORIM Mathéo *
197810	MADAME BECLIN NÉE BECLIN Laura Gisèle Gilberte *
197681	MONSIEUR BENSaid Nabil *
197540	MADAME BOUDIERE Emmanuelle *
197867	MONSIEUR BOUZIDI NÉ BOUZIDI Rachid *
197615	MONSIEUR CARMONA Sébastien *
197653	MONSIEUR CARON NÉ CARON Vincent *
197619	MONSIEUR CARPENTIER NÉ CARPENTIER Antoine *
197427	MONSIEUR CASTELEIN NÉ CASTELEIN Lucas *
197637	MADAME CONDETTE NÉE CONDETTE Aline *
197649	MONSIEUR CORTIER Louis *
197646	MONSIEUR COUCHEY NÉ COUCHEY Thomas Mathieu Pascal *
197546	MADAME DUCLOY NÉE DUCLOY Émilie *
197759	MONSIEUR FOUCAULT NÉ FOUCAULT Thomas *

197775	MADAME FRYDER Marielle Annick *
197669	MADAME GAFFET NÉE GAFFET Laura Alexandra Vincente *
197410	MADAME GALLIEZ NÉE GALLIEZ Louise Martine Raymonde *
197414	MONSIEUR GHELEM NÉ GHELEM Mustapha *
197849	MONSIEUR GOUBET Florian *
197585	MONSIEUR HALLOT NÉ HALLOT Thomas Mathieu *
197430	MONSIEUR HENNEBO NÉ HENNEBO Antoine Alain Jacques *
197863	MONSIEUR HIDDEN NÉ HIDDEN Fabrice Daniel Sébastien *
197584	MONSIEUR HUBERT NÉ HUBERT Quentin Marc Christian *
197839	MONSIEUR JENNEQUIN Yannick *
197662	MONSIEUR LAMAIRI NÉ LAMAIRI Cedriane *
197753	MONSIEUR LIÉGEOIS NÉ LIÉGEOIS Corentin *
197403	MONSIEUR MARECAUX NÉ MARECAUX Maxime *
197532	MONSIEUR MEVAERE NÉ MEVAERE Baptiste Sylvain Pascal *
197655	MONSIEUR OBONGA ONA EMBO Anthony Georges Henry *
197745	MADAME PHILIPPE NÉE PHILIPPE Amandine *
197920	MADAME SEINGIER NÉE SEINGIER Pauline Virginie Christelle *
197455	MADAME TIBERGHIEH Hortense *
Nombre de candidats : 33	

* SOUS RESERVE DE PRESENTATION DES PIECES OBLIGATOIRES L
CONCOURS

Envoyé en préfecture le 10/01/2024
Reçu en préfecture le 10/01/2024
Publié le
ID : 059-285900023-20240108-G2024_006-AR



LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURS
(PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE)

Concours d'Edicateur des A.P.S. principal de 2ème classe
TROISIEME CONCOURS
Session 2024 - ANNEXE 2

NUM	NOM
197539	MONSIEUR EL GOURCHE NÉ EL GOURCHE Hamza *
197442	MONSIEUR ROSSIGNOL NÉ ROSSIGNOL Jérôme *
197764	MONSIEUR VIGREUX Jerome Jacques *
197724	MONSIEUR WAELES Olivier *
Nombre de candidats : 4	

* SOUS RESERVE DE PRESENTATION DES PIECES OBLIGATOIRES LE PREMIER JOUR DU CONCOURS